

Vrai / Faux

«Les végétaux ramènent de l'humidité»

FAUX, bien au contraire, les plantes absorbent l'humidité au pied du mur et le feuillage des plantes assure une protection contre les pluies battantes.

«Les plantes sont envahissantes, ce n'est pas propre.»

FAUX, le propre est une notion subjective... Est-ce qu'un trottoir aseptisé voire pulvérisé de produits chimiques est plus propre qu'une bande végétalisée ? Le bon choix des végétaux permettra un entretien facile, et embellira la façade. De même, il suffit de planter des espèces au développement moindre si l'on souhaite un entretien minime.

«Les murs s'abîment, les plantes décollent le revêtement»

FAUX, encore une fois il faut bien choisir les végétaux. Certaines ont besoin de support, et du fait ne touchent pas aux murs. D'autres ont de petites ventouses comme la vigne vierge, mais ne dégradent pas le revêtement si celui-ci est sain. Il faut néanmoins, veiller à limiter le développement de certaines plantes en taillant.

«Les petites bêtes seront attirées par les végétaux»

VRAI, mais on contribue ainsi au retour de la nature en ville. On peut aussi éviter certaines plantes comme le lierre qui séduit abeilles ou araignées. Mais ces petites bêtes vont en attirer d'autres utiles tels que hérissons, oiseaux, coccinelles qui les chassent... En choisissant certains végétaux, on peut aussi faire revenir les papillons : quoi de plus agréable à regarder ?

«A l'ombre de ma façade, rien ne pousse»

FAUX, la plupart des plantes aiment les situations ni trop chaudes, ni trop à l'ombre. Cependant, certaines d'entre-elles embellissent spécifiquement les zones d'ombres (et d'autres le plein soleil) : fougères, aspérule, campanules, fraises des bois... Encore une fois, tout est question de choix de végétal.

+ d'infos

direction urbanisme, aménagement
et transition écologique
rue du Jardinnet 30600 Vauvert
04 66 73 10 96



vauvert

MURS FLEURIS

Végétaliser le trottoir
le long de votre habitation



document édité en 2026

MURS FLEURIS

Vous souhaitez végétaliser le trottoir le long de votre habitation ?

Le principe est simple, afin d'embellir les rues, la ville vous offre une aide technique en perçant votre trottoir de 15 à 20cm de large au pied de votre façade et d'une longueur n'excédant pas 30cm.

Pour rendre la ville belle et accueillante, l'opération **Murs fleuris** permet de végétaliser les rues, d'apporter couleurs, senteurs et fraîcheur et contribue au retour des butineurs et des papillons en ville.

La charte de végétalisation propose des espèces économes en eau et adaptées à notre climat méditerranéen.

A vous de faire vivre ce nouvel espace à fleurir devant chez vous.» favorable à la biodiversité.

Les conditions à respecter :

- Veiller à prendre en compte les ouvertures (portes, fenêtres, garages) et à laisser libres les gouttières, les regards d'écoulement des eaux, les regards d'aération de cave, les boîtiers électricité et gaz, les colonnes sèches pour les pompiers...

- Entretenir sans utiliser de désherbant ni de produit chimique.
- N'apporter aucun engrais.
- Respecter les plantes signalées dans la charte de végétalisation.

L'ensemble des points à respecter sont détaillés dans la convention de fleurissement.

Retrouvez toutes les espèces autorisées dans la charte de végétalisation.



Impression Mairie. Ne pas jeter sur la voie publique. - Illustrations service communication - photos DR

La démarche vous intéresse ?

Complétez ce coupon réponse de demande d'autorisation :

Je soussigné,
 adresse
 - 30600 Vauvert

Tél. e-mail :

souhaite participer à l'opération Murs fleuris.

Je suis : locataire (merci de joindre une attestation écrite du propriétaire avec son accord pour la végétalisation du pied de mur)
 propriétaire.

Je joins une photo, un plan ou un dessin de ma façade et de l'emplacement de(s) zone(s) à végétaliser afin de pouvoir statuer sur ma demande (je peux m'aider du dessin ci-dessous).



Plantation(s) envisagée(s) :

issue de la charte **Murs fleuris** fournie par la ville, préciser :

autre, préciser :

Je m'engage à entretenir les parterres et à respecter la convention murs fleuris des rues de Vauvert mise en place par la commune.

A Vauvert, le Signature :



Une fois complété, envoyez ce formulaire à :
mairie@vauvert.com ou **Mairie de Vauvert, DUATE**
2 place de la Libération et du 8 mai 1945
30600 VAUVERT

Attention ! PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION

Vous devez impérativement faire cette demande d'autorisation auprès de la ville de Vauvert pour permettre aux services techniques d'étudier la faisabilité du projet (en fonction de la largeur du trottoir et des réseaux existants). Ils vous inviteront ensuite à signer une convention. Elle précise les règles à respecter.